



Projet Alimentaire de Territoire
**Une alimentation durable
et de qualité pour
tous les habitants**

— FESTIVAL AURILLAC EN SCÈNE

PROGRAMME RICHE POUR LA 5^E ÉDITION !

Le festival Aurillac en Scène est de retour les 5 et 6 juin prochains sur le Parvis du Prismé. Une nouvelle année, une nouvelle programmation ambitieuse : Mika, Matt Pokora, Ebony, Imany, Luiza et Claudio Capéo.

— POLITIQUE DE LA VILLE

LE QUARTIER DE MARMIERS POURSUIT SA MUE

Sous l'égide du programme NPNRU « Ré-inventons Marmiers » depuis cinq ans, le quartier se métamorphose. Exit les démolitions, le projet est désormais en phase de reconstruction !

SOULIER

3, Route du Collet
15000 AURILLAC
04 71 64 66 00



Construction 14 maisons de ville Vialenc
CANTAL HABITAT

4 ZA DES QUATRE CHEMINS 15250 NAUCELLES
WWW.STAP15.COM - 06.07.46.33.87

LE PRISME - AURILLAC

DANY BOON
7 FÉVRIER 2026 - 20H00
À PARTIR DE 46€

Toutes les Stars des années 80 au Prisme
Salut les p'tits clous!
présenté par Mane Touzen
Samedi 28 Mars 2026
AURILLAC - LE PRISME

Salut les p'tits clous!
28 MARS 2026 - 20H00
À PARTIR DE 49€

Winnie et le coffre aux merveilles
22 AVRIL 2026 - 16H30
À PARTIR DE 25€

BILLETTERIE
04 71 46 86 58
CENTRE DE CONGRÈS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 14H À 18H30
AURILLAC
Développement
www.aurillaccongres.com

RESINTEL
INGÉNIERIE TÉLÉCOMMUNICATIONS
www.resintel.fr

Agence Aurillac
1, rue Ambroise Paré
ZAC du Puy d'Estan
15130 YTRAC
Tel. +33 05 55 48 62 00
resintel.15@resintel.fr

Agence Clermont-Fd
9 bis, Rue Ernest Jean Bapt
ZAC de la Fontanille II
63370 LEMPIDES
Tel. +33 04 73 15 34 05
resintel.63@resintel.fr

Nos solutions

Télécommunications
Téléphonie professionnelle
Mitel Silver Partner
Alcatel
Opérateur

Réseaux informatiques
Câblage cuivre et optique
Wifi / Wimax / Airlan
Sécurité réseaux
Infrastructure réseaux

Protection des personnes
Appel malade Ascom, Zettler
Anti-Fugue
Protection travailleur isolé
PPMS

Protection des biens
Anti-Intrusion
Contrôle d'accès
Vidéo-protection

Notre offre

audit et expertise
formation
conseil & accompagnement
etude technique
maintenance & réparation
installation & intégration
finance & location

www.resintel.fr | www.access-group.fr

ÉDITO



ENSEMBLE, MANGEONS LOCAL ET DE QUALITÉ !

Tel est le mot d'ordre porté par Aurillac Agglomération pour promouvoir son Projet Alimentaire de Territoire ! Inscrit comme action phare du Projet du mandat 2021/2026 par l'exécutif communautaire, ce programme reflète une ambition politique forte : encourager la production et la consommation de produits alimentaires locaux et de qualité.

Articulé autour de 6 axes thématiques déclinés en 31 actions, le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) d'Aurillac Agglomération constitue bien plus qu'une simple feuille de route. C'est une démarche participative qui mobilise les agriculteurs, les restaurateurs, les entreprises, les communes, les associations, les consommateurs... autour d'un objectif commun : reconnecter agriculture et alimentation.

Fort de ses 30 000 hectares de surfaces mises en valeur, de ses nombreuses fermes déjà engagées dans des circuits-courts et/ou un label distinctif, notre bassin de vie doit relever des défis majeurs.

Nous devons valoriser nos filières agricoles et agro-alimentaires pour renforcer la consommation de produits locaux qualitatifs. Pour permettre à nos enfants, à nos aînés, d'accéder à une alimentation saine et équilibrée, nous avons à accompagner l'évolution de la restauration collective. Nous devons par ailleurs soutenir des pratiques agricoles durables afin de préserver nos paysages et notre biodiversité.

En réponse à ces enjeux cruciaux, le PAT d'Aurillac Agglomération, labellisé par le Ministère de l'Agriculture, développe une série d'initiatives très concrètes : de l'éducation des jeunes mangeurs à la mise en place de plateformes pour l'approvisionnement en produits bio en passant par le développement de jardins potagers collectifs.

Ce projet, qui engage notre territoire vers une alimentation durable, où l'économie de proximité, la santé publique et la transition écologique avancent ensemble, est le vôtre : celui des habitants et de tous les acteurs économiques, associatifs et institutionnels.

À l'approche des fêtes, plus que jamais, notre engagement pour une alimentation locale et de qualité prend tout son sens. Continuons, ensemble, à valoriser nos savoir-faire, à soutenir nos producteurs et à partager le goût authentique de notre bassin de vie. Que ces fêtes soient l'occasion de célébrer la richesse de notre terroir et d'ouvrir la voie à une nouvelle année placée sous le signe du lien, de la durabilité et du plaisir de bien manger. Très belles fêtes à toutes et à tous !

Pierre MATHONIER
Président d'Aurillac Agglomération,
Maire d'Aurillac

SOMMAIRE

08. Actualités

11. C'est voté !

12. Le saviez-vous ?

13. Santé

14. Mobilités

16. Festival Aurillac en Scène

18. L'éclairage : Projet Alimentaire de Territoire

26. Politique de la Ville

28. Urbanisme

30. Ils font l'écho

33. Chroniques locales

35. C'est quoi ce chantier ?

36. Agenda

38. Bouillon de culture

LA PLANTELIÈRE
**Lieu de promenade
automnale**

La Plantelière se transforme, à l'automne, en un véritable tableau vivant.

Les sentiers se parent de mille couleurs, les feuilles bruissent sous les pas. Ici, on respire, on prend le temps et on admire. Un lieu privilégié pour profiter des derniers rayons de soleil et savourer la sérénité des couleurs d'automne.



BOULODROME Lancement des travaux

Le 26 novembre dernier, Aurillac Agglomération a lancé le début des travaux de rénovation et d'extension du Boulodrome de Tronquières. Ce chantier, prévu sur une durée d'un an, marque une nouvelle étape pour cet équipement sportif communautaire emblématique.



© Coo Architectes



© Session Libre

MÉDIATHÈQUE Le rendez-vous de l'autome au cinéma

En novembre, la Médiathèque a participé, comme chaque année, au Mois du Doc avec une programmation inédite centrée sur le thème « JeuneS ».

Le 6 novembre dernier marquait le lancement des quatre projections organisées au Cinéma Le Cristal avec comme premier film « Maël et la révolution » de Céline Thiou. Au total, plus d'une centaine de spectateurs ont assisté aux séances du Mois du Doc cette année.



IMPULSIONS MUSICALES Une médiation pour les élèves de Velzic

Le jeudi 9 octobre, la Commune de Velzic a reçu, dans le cadre des *Impulsions Musicales*, Marianne Piketty et ses musiciens pour un concert inédit. L'après-midi précédent le concert, les artistes ont proposé un atelier de médiation aux élèves de l'école, où ils leur ont fait découvrir une partie des morceaux présentés le soir même. Les petites oreilles attentives ont, pour certaines, pu apprécier pour la première fois *Les Quatre Saisons* de Vivaldi et l'œuvre de Piazzolla.



URBANISME Les ateliers PLUi-H de l'agglo !

Dans le cadre de la révision du PLUi-H, élus, partenaires et services d'Aurillac Agglomération ont participé à des ateliers pour débiter la phase de diagnostic et échanger des enjeux du territoire autour du développement économique, de l'attractivité, de la qualité de vie durable et de l'habitat.



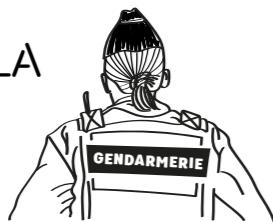
AÉROPORT Les militaires en exercices

Début octobre, l'Aéroport d'Aurillac a vécu une journée particulière !

Sélectionné par l'Armée de l'Air pour réaliser un exercice d'envergure, il a accueilli plus d'une centaine de parachutistes et deux A400M, le plus gros avion de transport français !



PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



Intervenantes sociales en gendarmerie

Au cours du mois d'octobre, deux intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (ISCG) ont rejoint les rangs du Groupement de Gendarmerie Départemental du Cantal et du Commissariat d'Aurillac. Maillon important dans la lutte contre les violences faites aux femmes et, plus généralement, dans l'accompagnement des personnes en difficultés, les deux intervenantes sociales assurent des missions d'accueil, d'écoute et d'orientation.

Dans le Cantal, ces postes sont désormais portés par l'ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte). Dans le cadre d'une convention triennale signée en juillet dernier, leur prise en charge est cofinancée par l'Etat (33 %), le Conseil Départemental (25 %), Aurillac Agglomération (19 %), la Ville d'Aurillac (5 %) et d'autres partenaires (8 %). Ce dispositif renforce, ainsi, la coopération entre les forces de sécurité et les acteurs sociaux. À l'instar d'un trait d'union entre des structures souvent éloignées, les intervenantes sociales auront pour mission de favoriser la prise en charge des situations les plus fragiles par les partenaires sociaux du territoire les plus adaptés.

INCINÉRATION DES DÉCHETS

Accord avec le VALTOM



© VALTOM

PETITES VILLES DE DEMAIN

Dernier comité de pilotage

Rendre les petites villes plus attractives, plus habitables et dynamiques à tout âge : c'est l'ambition du programme « Petites Villes de Demain », mené par Aurillac Agglomération aux côtés des communes de Jussac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Simon, Sansac-de-Marmiesse, Vézac et Ytrac. Déclinaison d'Action Cœur de Ville, ce dispositif d'ingénierie lancé en 2020 accompagne les élus dans la consolidation des fonctions essentielles de leurs bourgs (habitat, commerces, services, mobilités, cadre de vie) afin d'améliorer durablement la vie des habitants.

Quatre ans après son lancement, les projets avancent à un rythme soutenu. En octobre 2025, 56 % des actions inscrites dans la convention-cadre de juillet 2023 étaient en cours, et 23 % déjà finalisées. À l'inverse, 15 % n'avaient pas encore démarré et 6 % ont été abandonnées. La progression est notable : un an plus tôt, seuls 14 % des projets étaient finalisés. À l'échelle départementale, le programme affiche des résultats comparables : environ un projet sur deux est actuellement en réalisation, tandis que 20 % sont arrivés à terme et 24 % restent en attente.

Face à l'évolution des besoins et aux contraintes rencontrées sur le terrain, un avenant à la convention-cadre a été validé cet automne, lors du dernier comité de pilotage. Il permet d'actualiser le programme en révisant, fusionnant ou renforçant certaines actions, tout en saisissant de nouvelles opportunités. Parmi les priorités émergentes, quatre projets portent désormais spécifiquement sur l'adaptation des centres-bourgs au changement climatique.

C'est désormais officiel : dès 2027, toutes les ordures ménagères d'Aurillac Agglomération et des communautés de communes du Carladès et de la Châtaigneraie cantaliennes seront incinérées sur le pôle Vernéa du VALTOM, collectivité publique gestionnaire de la valorisation et du traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Grâce à ce nouvel accord, les déchets résiduels des trois Collectivités cantaliennes ne seront plus enfouis sur le site de Montech, dans le Tarn-et-Garonne. Ils contribueront, par ailleurs, à alimenter un réseau de chaleur relié à de nombreux sites d'envergure régionale, comme le centre hospitalier ou le pôle universitaire.

Le transport des déchets vers Clermont-Ferrand s'effectue grâce à des camions circulant au bio gaz, soit une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre liées au transport. Dans une perspective à plus long terme, une étude sur le transport ferroviaire est également en cours.

DÉCHETS MÉNAGERS

Le bon sac, ce n'est pas le plus gros !

Depuis l'installation des nouvelles colonnes d'ordures ménagères, les agents d'Aurillac Agglo constatent que des sacs sont parfois déposés au pied des équipements. Pourtant, ces colonnes sont conçues pour recevoir des sacs poubelles de **moins de 50 litres**.

Afin d'assurer leur bon fonctionnement, l'Agglomération invite donc les usagers à utiliser exclusivement des sacs noirs de ce volume. Un petit sac... c'est un grand geste pour toute la collectivité !

Si une colonne est exceptionnellement pleine, les habitants sont encouragés à se rendre vers un autre Point d'Apport Volontaire du territoire.

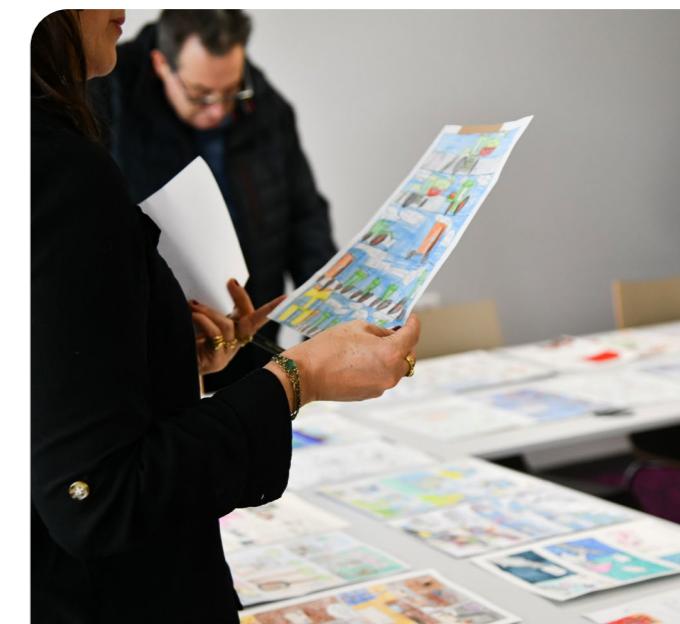


RECYCLERIE

Premiers dépôts dès janvier

Lancé en 2025, le projet de création d'une ressourcerie (ou recyclerie !) au sein de l'ancien bâtiment de Cantal Loisirs, à Naucelles, avance bien ! En lien direct avec la constitution d'un service dédié à l'économie circulaire au sein de l'Agglomération, ce nouvel équipement doit permettre de réduire les déchets enfouis ou incinérés en détournant un certain nombre de flux vers d'autres exutoires plus vertueux : réemploi, réutilisation et, le cas échéant, recyclage.

Lors d'un appel à projet aux différentes structures locales de l'économie sociale et solidaire, Emmaüs a été sélectionnée pour assurer la gestion de ce nouveau site pendant une durée initiale de cinq ans. En possession des clés du bâtiment depuis mi-novembre, Emmaüs procède actuellement au nettoyage et à la remise en état des lieux. L'objectif étant de pouvoir réceptionner les premiers objets début janvier. Mobilier, électroménager, décoration... En état de fonctionnement ou non, tous les types d'objets sont acceptés. Ceux pouvant être réparés le seront grâce à l'atelier installé sur place. Pour répondre aux différents besoins du site, Emmaüs a renforcé ses équipes d'un salarié expérimenté délégué à plein temps au fonctionnement de la Ressourcerie et prévoit le recrutement d'environ dix compagnons supplémentaires.



MÉDIATHÈQUE

Avis aux âmes d'artistes !

Dans le cadre du 12^e Festival BD d'Aurillac Agglo, une nouvelle édition du concours de planches amateur est lancée ! Les œuvres sont à déposer à la Médiathèque jusqu'au 28 février. Elles seront ensuite classées selon quatre catégories d'âge, avant d'être examinées par un jury. Le week-end du Festival, plusieurs prix seront décernés pour chaque catégorie : un Grand prix du jury, un Prix du public, et d'éventuels Prix « coups de cœur ».



TOUR DE FRANCE 2026 Le peloton de retour sur l'Agglomération

L'Agglomération d'Aurillac s'apprête, de nouveau, à vivre au rythme du Tour de France ! Le parcours de l'édition 2026 fait la part belle au Cantal et à ses paysages avec deux journées complètes dans le département, les 13 et 14 juillet.

Le 13 juillet, après une arrivée à Ussel en Corrèze la veille, le peloton sera en journée de repos sur l'ensemble du territoire. L'occasion pour petits et grands d'aller au plus près des équipes ! Le 14 juillet, lors de la Fête Nationale, les coureurs s'élanceront sur une étape 100 % cantalienne, avec un départ d'Aurillac (probablement du Gravier, comme en 2024) et une arrivée au Lioran ! Après trois éditions en tant que ville d'arrivée, ce sera la quatrième fois que la Grande Boucle fait honneur à la préfecture cantalienne un 14 juillet.

CENTRE AQUATIQUE

À votre écoute pour progresser

Avec le lancement d'un questionnaire de satisfaction en 2025, plus de 430 utilisateurs du Centre Aquatique ont donné leur avis sur l'équipement et son fonctionnement. Les retours seront affichés à l'accueil dès les vacances de fin d'année et disponibles sur le site internet à la même date. Les réponses ont permis d'identifier les points positifs et les axes de progrès. Si la qualité des installations, de l'accueil et de la propreté est largement soulignée par les usagers, des points d'amélioration sont également mis en évidence, notamment sur les horaires d'ouverture, le niveau de confort thermique ou l'aménagement des espaces. Tous ces avis seront utilisés pour améliorer le service.

Fêtant ses 18 ans, le Centre Aquatique est un établissement fréquenté par plus de 150 000 visiteurs par an : le grand public, les associations

900 TRUFFADES



Les 16 et 17 septembre derniers ont eu lieu les Rendez-vous Étudiants. Comme chaque année, les étudiants étaient conviés à la soirée de clôture organisée sur l'Esplanade Michel Crespin avec, au programme, DJ set, spectacle de Théâtre de rue et truffade géante ! Une belle occasion pour ceux venus d'autres régions de découvrir notre territoire, sa culture et sa gastronomie.

Le mercredi 17 septembre, ce sont 900 truffades qui ont été distribuées aux étudiants aurillacois par les équipes du MAS le Rouget, un record ! Merci à elles !



sportives, mais aussi un public scolaire. Il est ouvert 7 jours sur 7 et accueille en semaine des usagers de 8 h à 22 h avec des plages réservées aux scolaires et aux associations.

Les réponses au questionnaire sont un premier aperçu des attentes et besoins qui permettront par la suite d'améliorer le fonctionnement du Centre aquatique et de ses équipements.

Merci à toutes les personnes ayant répondu.

Le Centre Aquatique sera fermé pour l'arrêt technique annuel du 5 au 18 janvier 2026.

→ centreaquatique.aurillacagglo.fr

Retour sur trois délibérations votées lors du dernier Conseil Communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 6 OCTOBRE 2025

Cinq à six fois par an, les élu.e.s d'Aurillac Agglomération se réunissent en séance de Conseil Communautaire. Plusieurs dizaines de délibérations sont ainsi votées chaque année, permettant de mettre en œuvre les différentes politiques publiques de la Collectivité sur le territoire (mobilités, gestion des déchets, eau et assainissement, développement économique...).

Adhésion au projet Pampa



Avec l'ambition de réintroduire la consigne du verre dans une filière de réemploi, un pôle de mutualisation d'achat, de logistique et de lavage du verre, à destination des producteurs locaux (viticulteurs, brasseurs, apiculteurs, etc.), a vu le jour sur le bassin clermontois.

Une association de préfiguration, dénommée PAMPA (Pôle d'Activités Mutualisées des Producteurs Auvergnats) a également été créée pour concrétiser ce projet. Elle a notamment pour vocation de rechercher des financements, et de piloter les opérations de collecte et de lavage du verre. En parallèle de leur engagement avec le VALTOM pour la gestion des déchets résiduels (cf. p8), Aurillac Agglomération est désormais membre du conseil d'administration de PAMPA aux côtés d'une dizaine d'autres associés, parmi lesquels figurent des producteurs, des distributeurs, des associations et des collectivités territoriales.

En supplément des frais d'adhésion de l'association (1 000 €/an), l'Agglomération s'engage à financer une contribution annuelle de soutien à hauteur de 0,10 €/habitant, soit, pour l'année 2025, 6 559,60 €.

Création du GR480



Les élus communautaires ont voté en faveur de la création d'un itinéraire de Grande Randonnée, le GR480, permettant de relier les trois villages corréziens de Turenne, Curemonte et Collonges-la-Rouge à Laroquebrou puis, sur le territoire d'Aurillac Agglomération, à Aurillac via Lacapelle-Viescamp, Saint-Paul-des-Landes et Ytrac.

Le parcours proposé rejoindra ensuite le tracé du GR400 et traversera les communes de Saint-Simon, Veltzic, Lascelles, Saint-Cirgues-de-Jordanne et Mandailles-Saint-Julien. La création de ce nouveau sentier constitue un levier pour le développement du tourisme de pleine nature, la mise en valeur du patrimoine paysager et culturel ainsi que pour l'attractivité du territoire.

Révision du PLUi-H



Entré en vigueur le 20 janvier 2020, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) couvre l'ensemble du territoire de l'agglomération. Lors du dernier conseil communautaire, les élus ont officiellement engagé sa révision générale. L'objectif pour la Collectivité est de se doter à l'horizon 2028 d'un nouveau document d'urbanisme ambitieux, fédérateur et équilibré, respectant l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), fixé à l'horizon 2050.



Zones humides

Des espaces clés face au changement climatique...

Comment les préserver ?

A lors qu'elles contribuent à rendre les territoires plus résilients face au changement climatique actuel et annoncé, les zones humides sont au centre de plusieurs actions menées par le service GEMAPI. Leur préservation et leur restauration pourraient notamment permettre d'atténuer les effets des épisodes de sécheresse.

Hausse de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, canicule, sécheresse... Depuis plusieurs années, les effets du changement climatique sont bien visibles. Loin d'être épargné, le territoire cantalien sort d'un épisode de sécheresse de grande ampleur. Entre février et juin, un déficit pluvieux d'environ 35 % par rapport aux moyennes mensuelles établies sur les vingt dernières années a été relevé à Aurillac. Les vagues de chaleur successives de l'été ont contribué à un assèchement encore plus rapide des sols, aggravant ainsi la situation sur le territoire. Certaines zones ont ainsi atteint le même niveau record de sécheresse qu'en 2003 et des tronçons entiers de ruisseaux et rivières se sont retrouvés asséchés.

Un rôle essentiel pour l'environnement

Outre les mesures de prévention et de régulation de l'usage de la ressource en eau, les zones humides sont des espaces stratégiques pour faire face aux épisodes de sécheresse et, de manière générale, atténuer les effets du changement climatique. En plus d'être un habitat précieux pour de nombreuses espèces végétales et animales, elles ont un rôle essentiel de stockage, de redistribution et d'amélioration de la qualité de l'eau. Souvent comparées à des éponges, les zones humides ont la capacité de ralentir le ruissellement des eaux, de réguler et

d'absorber les surplus lors de fortes précipitations (réduisant, ainsi, le risque d'inondation) et de redistribuer progressivement l'eau stockée en période de sécheresse.

Préserver et restaurer la biodiversité

Malgré leur importance capitale, leur nombre n'a cessé de diminuer au fil des années. Avec l'urbanisation et l'artificialisation des sols, plus de 60 % des zones humides ont disparu depuis le début du 20^e siècle au niveau national, dont la moitié entre 1960 et 1990. Aujourd'hui, leur préservation et leur restauration apparaissent comme un enjeu environnemental crucial. En lien notamment avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, le service GEMAPI du bassin versant Cère Amont mène plusieurs actions en ce sens. Ces derniers mois, une première opération a vu le jour sur la zone humide de Boussac, sur la commune de Saint-Simon. Avec une superficie de plus de 7 ha, elle est l'une des grandes entités humides du territoire de l'Agglomération derrière le Marais du Cassan.

Les travaux réalisés ont pour objectifs de préserver la biodiversité présente et de restaurer les fonctionnalités hydrologiques de la zone tout en maintenant une activité agricole. Plus de 2 500 mètres linéaires de clôture ont ainsi été posés en bord de cours

d'eau pour éviter les dégradations liées à la divagation du bétail. Afin que les animaux puissent tout de même s'abreuver, des passages à gué et une descente aménagée ont été créés. Ces installations garantissent une stabilisation des berges et du lit de la rivière aux endroits fréquentés par les troupeaux. Au-delà des travaux menés par le service GEMAPI, la zone humide de Boussac fait l'objet d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) signée entre la commune de Saint-Simon et le CEN Auvergne, la première du département avec une collectivité publique.

Les chiffres clés

Une zone humide peut contenir jusqu'à **1 000 litres** d'eau par mètre carré.

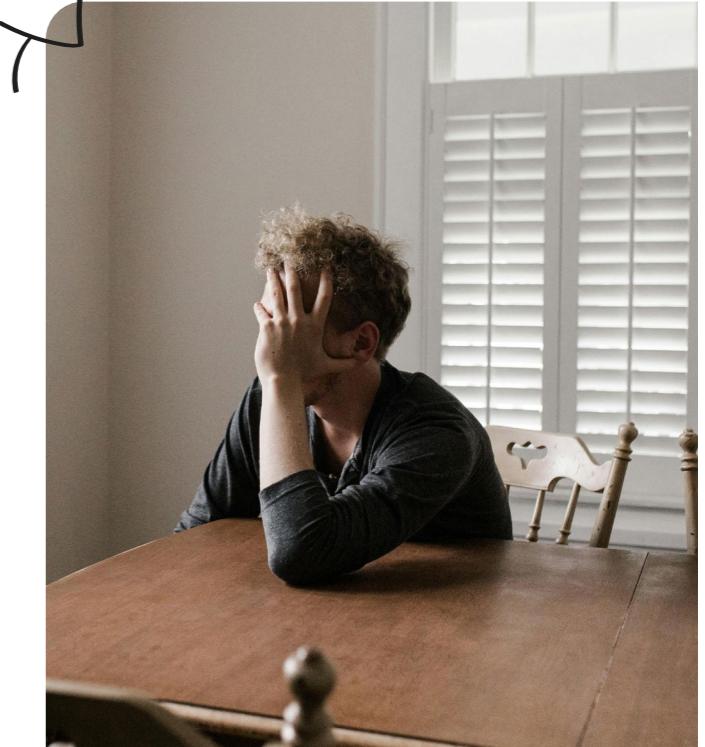
Le thermomètre a franchi la barre des **30°C** plus de 30 jours en 2025 à Aurillac, avec des températures maximales entre 34 et 37°C.

Mi-août, la Cère affichait un débit de **130 L/s** alors que son débit moyen à la même période est de 880 L/s. À l'année, son débit moyen est de **4 000 L/s**.



Un Conseil local pour mobiliser tout le territoire

Avec la mise en place du Conseil Local de Santé Mentale, le territoire s'équipe d'un nouvel espace de dialogue et de coopération. Un outil précieux pour mieux comprendre, prévenir et accompagner les fragilités psychiques et agir collectivement pour une meilleure santé mentale.



© Pexels

Depuis plusieurs années, les acteurs de terrain observent une hausse des situations de détresse psychologique, une augmentation des comportements à risques chez les jeunes, une surmortalité des agriculteurs ou encore des difficultés d'accès aux soins spécialisés, amplifiées notamment par une faible densité de psychiatres. Dans ce contexte, la création d'un CLSM apparaît comme un outil essentiel pour coordonner les initiatives locales, mobiliser l'ensemble des partenaires concernés et mieux accompagner les habitants.

Porté par le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie cantalienne, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé et de l'ADAPEI, le conseil réunit élus, professionnels de santé, associa-

tions, personnes concernées et aidants. Sa stratégie repose sur cinq objectifs spécifiques : lutter contre la stigmatisation, en favorisant une meilleure compréhension de la santé mentale ; agir sur les déterminants sociaux, comme le logement, l'isolement ou les conditions de vie ; renforcer la prévention et le repérage précoce de la souffrance psychique ; améliorer l'accessibilité des parcours de soins, en favorisant la coopération entre les services hospitaliers, les professionnels de proximité et les associations ; et soutenir l'inclusion et les droits des personnes concernées, en valorisant leur expertise et leur participation.

La création de ce conseil s'inscrit aussi dans une dynamique de territoire. En parallèle, le Syndicat Mixte a engagé la révision du

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de son développement. Pour la première fois, la santé a été choisie comme fil rouge de ce futur schéma de planification, confirmant la volonté d'intégrer la qualité de vie et le bien-être mental dans les politiques d'aménagement.

L'assemblée plénière de lancement, organisée au Centre des congrès, a permis de présenter la démarche, de partager le diagnostic territorial et de recueillir les premières contributions des acteurs présents lors d'ateliers thématiques. Ces échanges nourriront la feuille de route du CLSM, en cours d'élaboration et destinée à orienter des actions concrètes dès 2026.

Des examens de prévention en santé 100% pris en charge

Depuis 2020, ISBA Santé Prévention, en partenariat avec la CPAM d'Aurillac, réalise des Examens de Prévention en Santé (EPS) dans les locaux de la Maison de la Fraternité. Totalement pris en charge par l'Assurance Maladie, cet examen gratuit s'adresse aux assurés de plus de 16 ans, avec une attention particulière portée aux personnes en situation de précarité ou éloignées du système de soins.

Réalisé par une équipe pluridisciplinaire, l'EPS permet de faire un point complet sur sa santé : questionnaire de mode de vie, entretien, examens médicaux adaptés (analyses, dépistages, EKG, tests visuels

ou auditifs...). Les recommandations sont ensuite adressées au consultant et, s'il le souhaite, à son médecin traitant.

Déjà plus de 2 000 examens ont été réalisés dans le Cantal, et de nouvelles offres, comme les entretiens individualisés de prévention avec un médecin et une infirmière ou des actions collectives, sont annoncées pour 2026.

Pour prendre rendez-vous :
isbacantal@isbasante.com - 06 65 26 87 47.

Ça roule pour le covoiturage !



Le covoiturage prend un nouvel élan sur le territoire d'Aurillac Agglomération. Jeudi 27 novembre, la ligne virtuelle de covoiturage de la Vallée de l'Authre a été officiellement lancée à Reilhac, marquant une nouvelle étape du Schéma communautaire des Mobilités. Objectif : faciliter les trajets quotidiens vers Aurillac tout en encourageant des déplacements plus durables et conviviaux.



Pour rendre le service visible et attractif, une signalétique complète dédiée au covoiturage a été déployée sur les communes de Reilhac, Naucelles et Jussac.

→ Des totems et des panneaux de signalisation pour identifier clairement les arrêts et sécuriser les points de rencontres.

→ Un marquage au sol pour identifier les places dédiées au covoiturage et du fléchage directionnel depuis les axes principaux pour faciliter l'accès aux parkings.

→ Des stickers sur les abribus pour identifier les arrêts.

Autant d'éléments qui permettent de donner une visibilité renforcée à cette nouvelle pratique.

Des flyers d'information ont également été diffusés auprès des entreprises et com-

merces du territoire afin de sensibiliser les habitants et les salariés.

Des rencontres pour créer le lien

En amont de ce lancement, des ateliers participatifs ont été organisés auprès des entreprises du territoire de l'Agglo et des habitants de la Vallée de l'Authre. Ces temps d'échanges ont permis d'expliquer le fonctionnement de la ligne, de répondre aux questions pratiques et surtout de mettre en relation conducteurs et passagers partageant des trajets similaires.

Ces ateliers ont confirmé un réel intérêt local pour le covoiturage régulier, notamment pour les déplacements domicile-travail. L'Agglomération entend poursuivre

cette dynamique en accompagnant les habitants dans la prise en main des nouveaux outils à leur disposition.

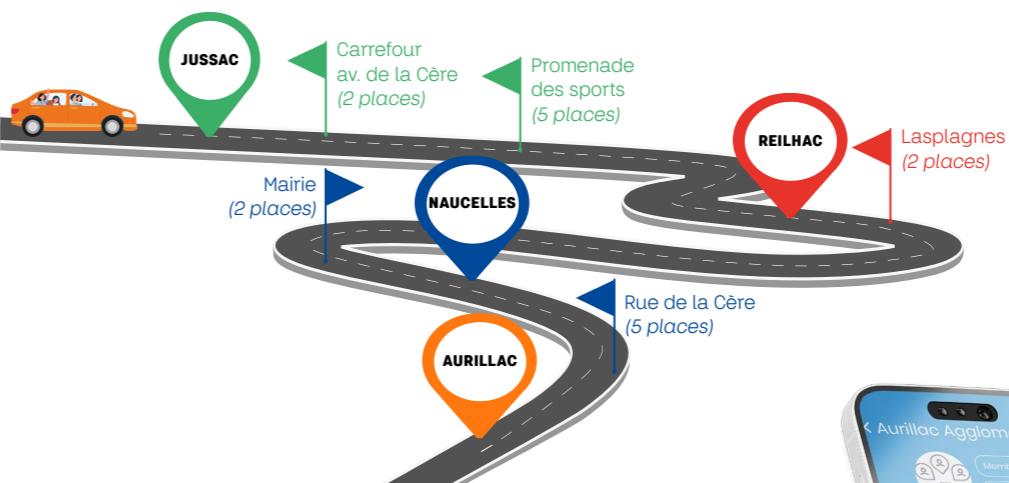
Des trajets quotidiens simplifiés

Cette ligne de covoiturage permet de relier Jussac, Reilhac et Naucelles vers Aurillac grâce à des points de rendez-vous stratégiques et connectés au réseau de transport :

À **Jussac**, le parking de la « promenade des sports » propose cinq places dédiées au covoiturage, avec une signalisation renforcée depuis les axes principaux et une connexion avec les lignes de bus A et L de la Stabus. De plus, des places de stationnement déjà existantes sont réservées au covoiturage sur l'« avenue de la Cère », à proximité du Carrefour.

À **Reilhac**, deux places de covoiturage ont été créées au croisement de la RD922 et de la rue de Las Plagnes, également desservies par la ligne de bus A.

À **Naucelles**, les parkings de la mairie et celui de la rue de la Cère offrent respectivement deux et cinq places, reliées aux arrêts de bus pour assurer une complémentarité parfaite avec les lignes A et L.

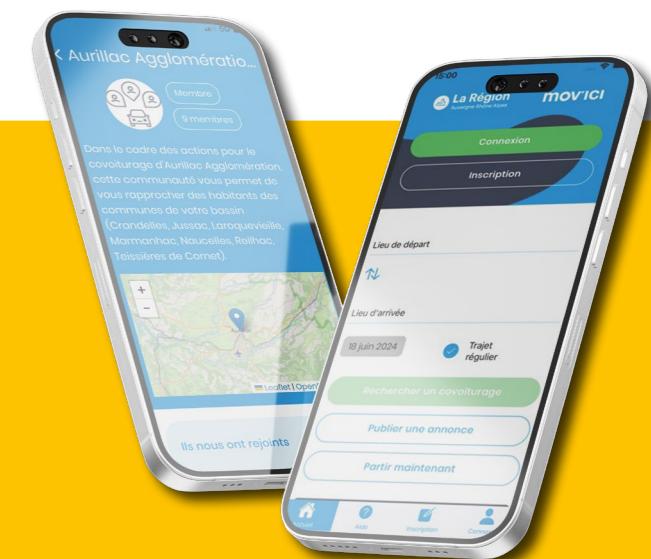


MOV'ICI LE BON RÉFLEXE POUR COVOITURER LOCALEMENT

Aurillac Agglomération s'appuie sur la plateforme régionale de covoiturage **Mov'ici** pour développer la pratique du covoiturage sur le bassin de la Vallée de l'Authre.

Gratuite et simple d'utilisation, elle permet à chacun de proposer ou rechercher un trajet en quelques clics, et de rejoindre des communautés locales de covoitureurs.

Une communauté dédiée aux habitants de la Vallée de l'Authre a d'ailleurs été créée sur l'appli pour faciliter la mise en relation des utilisateurs de la ligne expérimentale entre Jussac, Reilhac et Naucelles : « **Aurillac Agglomération - Bassin de la vallée de l'Authre** » et la connexion directe à des trajets réguliers ou



ponctuels vers Aurillac. En s'inscrivant, chacun peut ainsi trouver rapidement un conducteur ou un passager partageant le même itinéraire. movici.auvergnerhonealpes.fr



C'est déjà la 5^e !

La 5^e édition du Festival Aurillac en Scène approche à grands pas... Réservez vite vos places pour être au rendez-vous les 5 et 6 juin sur le parvis du Prisme ! Matt Pokora, Mika, Ebony, Claudio Capéo, Luiza et Imany vous attendent de pied ferme.



À près le succès de l'édition 2025, qui avait rassemblé près de 9 500 festivaliers sur deux soirées, Aurillac en Scène revient en 2026 avec une programmation ambitieuse. Cette année encore, le festival met à l'honneur les jeunes talents tout en accueillant de grands noms de la scène française. Claudio Capéo, Ebony, Luiza et Imany seront présents, tandis que Matt Pokora et Mika assureront les têtes d'affiche et clôtureront chacune des soirées. Le festival propose une programmation paritaire : 50 % d'artistes femmes et 50 % d'artistes hommes.

Le festival continue de se développer grâce au travail d'organisation d'Aurillac Développement, à la participation financière d'Aurillac Agglomération et de la Ville d'Aurillac (actionnaires de la SPL), au soutien du Département et de la Région, ainsi qu'à l'engagement renforcé des partenaires privés.

Vivez le festival à 100 %

L'expérience festivalière reste au cœur du projet. Les services appréciés en 2025 seront reconduits : système cashless, billetterie fluide, restauration variée et zones

de détente avec chaises, tables et transats. Le « village du Festival » sera de nouveau installé derrière les gradins, avec accueil, boutique officielle, un stand de l'Office de Tourisme, deux guichets cashless et sept food-trucks proposant une offre centrée sur les produits locaux. Les buvettes seront renforcées, notamment grâce au distributeur de bière qui avait permis de réduire les files d'attente. Un stand maquillage sera également présent cette année pour offrir aux festivaliers un moment ludique et leur permettre de briller toute la soirée. Lors des changements de plateaux, le « Village du Festival » sera animé par un DJ, un second sera également vibrer l'espace VIP.

Côté pratique, le système cashless sera une fois encore le seul moyen de paiement sur le Festival. Pour gagner du temps, les festivaliers pourront, un mois avant l'événement, créer et charger leur compte cashless sur : www.aurillacenscene.com/cashless

Scène locale en lumière

Pour la troisième année consécutive, le Conseil départemental du Cantal, en partenariat avec Aurillac Développement, mettra à l'honneur deux scènes locales.

2025 EN CHIFFRES

9 500

L'édition 2025 d'Aurillac en Scène a rassemblé près de 9 500 festivaliers, confirmant l'ampleur croissante de l'événement.

30 %

Près de 30 % des festivaliers viennent de l'extérieur du département, preuve du rayonnement toujours plus large du festival.

UNE PROGRAMMATION AUDACIEUSE & PARITAIRE

Infos pratiques

Billets et informations pratiques au Centre des Congrès ou sur :

↗ www.aurillacenscene.com

❖ Tarifs (progressifs, variables selon la période) :

- 2 jours fosse : dès 95 €*
- 2 jours assis : plus disponible
- 1 jour fosse : dès 51 €* (29 € enfant -12 ans)
- 1 jour assis : dès 67 €*

❖ Tarifs PMR/Accès PMR et CE/Groupes : renseignements billetterie du Prisme

*selon quotas disponibles

⚠ Attention, les places partent très vite : premiers arrivés, premiers servis !

⌚ Horaires :

ouverture du Festival à partir de 17h30 à 2 h concerts de 18 h à 00h30



Matt Pokora



Ébony



Claudio Capéo



Mika



Luiza



Imany

© Yann Orhan



**PROJET
ALIMENTAIRE DE
TERRITOIRE**



Depuis trois ans, la restauration collective en ligne de mire

Après trois années de concertation, Aurillac Agglomération dévoile la stratégie opérationnelle de son Projet Alimentaire de Territoire. Porté par plusieurs actions pilotes, le PAT s'impose déjà comme un levier majeur pour renforcer l'usage de produits locaux et de qualité dans la restauration collective.

Enquête auprès des consommateurs, état des lieux du système alimentaire local, rencontres de concertation, groupes de travail autour de thématiques précises... Trois années ont été nécessaires pour élaborer la stratégie opérationnelle du Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Adoptée à l'unanimité en conseil communautaire et bénéficiant de soutiens financiers européens (Feader et Leader), elle s'appuie donc sur les résultats de plusieurs phases successives de diagnostic et de co-construction et aboutit à une vingtaine de projets co-portés par une grande diversité d'acteurs du territoire.

En parallèle, des actions pilotes ont été lancées. À l'instar d'un laboratoire, elles ont permis de mieux comprendre les



« Il n'y a que du bon sens dans ces démarches »

Dès le début de l'aventure, la Commune de Naucelles et son chef cuisinier, Didier Calvanhac, ont répondu présents. « Il n'y a que du bon dans ce genre de démarches, résume-t-il. La remise à niveau et les piqûres de rappel, c'est toujours appréciable. Mais, au-delà de ces aspects, ce qui est important dans ces rencontres, c'est le partage et les échanges avec les autres cuisiniers. »

Ces premiers ateliers ont fait apparaître un certain nombre d'enjeux sur lesquels le PAT pouvait avoir un rôle à jouer. Parmi eux, l'interconnaissance entre fournisseurs de produits locaux et acheteurs de la restauration collective. Pour favoriser les prises de contact et lever le voile sur les attentes de chacun, une première rencontre a été organisée à l'automne 2023. Prenant la forme d'un



marché, l'événement est désormais devenu annuel et permet d'échanger avec les fournisseurs présents, de découvrir leurs produits, de les goûter et d'identifier de nouvelles productions. « Si je n'étais pas venu à la dernière rencontre organisée au mois de novembre, je n'aurais pas découvert la ferme de Vabres à Lacapelle-Viescamp, par exemple, se souvient Didier. Ils font de superbes poulets, je les appellerai très prochainement. Je travaille désormais régulièrement avec 5 ou 6 producteurs locaux que j'ai rencontrés lors de cet événement. Et sur des produits très variés : de l'huile, de la farine de châtaigne, des légumes, des laitages, de la viande... Faut que ça continue ! »

Une association de producteurs pour répondre aux demandes

Pour aller plus loin, Aurillac Agglomération a décidé de lancer une deuxième action pilote, sur l'année scolaire 2024-2025. Menée avec l'association Bio 15 et la chambre d'agriculture du Cantal, elle visait à approvisionner trois écoles du territoire (Naucelles, Jussac et Crandelles)

en fruits et légumes bio et locaux durant toute l'année scolaire. « Ça a super bien marché, s'enthousiasme le cuisinier. Avant, j'avais des légumes beaux. Désormais, j'ai des légumes qui ont du goût ! On a remanié notre manière de voir et faire les choses à 80 % et, ça, c'est aussi grâce aux élus qui nous ont soutenu à 300 %. » Avant d'ajouter : « Et l'échange avec les producteurs, c'est vraiment primordial et la base du travail de cuisinier. »

Petit à petit, la démarche s'est structurée et la dizaine de producteurs locaux engagés a créé sa propre association, CBio Cantal, afin de répondre plus facilement aux demandes. Actuellement, les commandes sont regroupées à la BioCoop L'Arbre à Pain à Aurillac avant d'être livrées dans les écoles par les producteurs eux-mêmes. Pour un meilleur suivi, les membres de l'association ont développé un logiciel leur permettant de faciliter la prise et la gestion des commandes et d'élargir le type de productions proposées. La livraison du frais (viande, laitages...) demandera, quant à elle, une évolution des pratiques logistiques. Côté acheteurs, le nombre d'établissements séduits par l'expérimentation s'élargit semaine après semaine. Les écoles d'Arpajon-sur-Cère, Ytrac, Sansac et Vézac, ainsi que le CROUS et l'hôpital d'Aurillac ont récemment fait appel à

CBio Cantal pour l'approvisionnement de leur restaurant.

Les actions pilotes ayant démontré toute la pertinence de mener des projets en restauration collective, la stratégie du PAT y accorde un large volet. En lien aussi avec la loi Egali et la démarche Conso Cantal, les actions programmées prévoient la poursuite de la formation et de la sensibilisation des cuisiniers, des élus ainsi que des personnels au service des repas. Pour Didier Calvanhac, cette nouvelle vision a toute son importance : « Il faut que tout le monde soit impliqué, y compris les enseignants et les parents. Grâce aux échanges que nous avons déjà pu avoir, nous avons pris conscience du manque d'éducation sur ces sujets chez nos jeunes mangeurs et des problématiques, en particulier de surpoids, à éviter. Cela passe par tous les aspects que nous avons vus : des bons produits, du fait maison, du dialogue avec les enfants pour les sensibiliser dès le plus jeune âge. Il faut retrouver les goûts et les valeurs de la cuisine. »

EN VIDÉO

(Re)découvrez l'action pilote du Projet Alimentaire de Territoire en vidéo en scannant le QR-code ci-contre :



Le Projet Alimentaire de Territoire décliné en six axes

ÉDUCER LES JEUNES MANGEURS

Pour répondre à l'enjeu de sensibilisation des consommateurs à l'alimentation durable et de qualité, les enfants, autrement appelés « jeunes mangeurs », représentent un public privilégié. En cohérence avec les actions déjà menées en restauration collective scolaire, l'objectif est de contribuer à une éducation au goût et au manger « sain, durable et de qualité » des enfants de 3 mois à 11 ans, ainsi qu'à la sensibilisation de leurs familles.

- Construire une offre d'éducation des jeunes mangeurs en crèches et écoles primaires
- Développer les jardins potagers

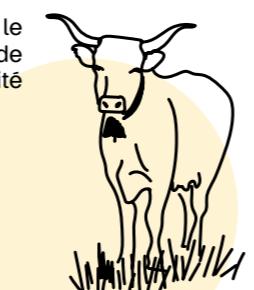


RENFORCER LES PRODUCTIONS LOCALES ALIMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE

Atteindre l'autonomie alimentaire sur notre territoire nécessite de réorienter seulement 2 % des terres agricoles actuelles vers des productions végétales destinées à l'alimentation humaine (fruits, légumes, céréales, légumineuses, oléagineux, etc.).

Avec l'appui des structures agricoles du territoire et des collectivités locales, le PAT prévoit d'accompagner l'installation agricole et le développement de ce type de cultures selon des systèmes de production durables.

- Lever les freins à l'accès au foncier pour les candidats à l'installation agricole
- Créer un lieu de test pour de futurs maraîchers et/ou arboriculteurs
- Promouvoir la diffusion des techniques de productions végétales
- Concilier enjeux agricoles et enjeux liés à la ressource en eau



Validé par l'ensemble des élus communautaires en juin dernier, le plan d'actions 2025-2029 du Projet Alimentaire de Territoire a pour ambition de développer la demande et l'offre en produits locaux de qualité pour faciliter la convergence entre alimentation, agriculture et habitants sur le territoire.

DU CHAMP À L'ASSIETTE

L'agriculture du territoire de l'agglomération s'est historiquement développée autour de l'élevage bovin engagé dans des filières longues. Pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et aux nouveaux modes de distribution, il convient de développer, en parallèle, des filières courtes permettant d'élargir l'offre alimentaire du territoire et de rapprocher les producteurs et les consommateurs.

L'objectif du PAT sera donc de conforter une économie agricole et alimentaire locale et durable, en facilitant l'accès des consommateurs à une alimentation de qualité dans les différents circuits de distribution.

- Faciliter la création d'une plate-forme de produits bios locaux en adéquation avec la demande
- Accompagner à la contractualisation entre acheteurs et fournisseurs
- Organiser la rencontre acheteurs-fournisseurs de la restauration hors domicile
- Accompagner le développement de filières de qualité territorialisées

RAPPROCHER PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

La richesse des productions et du patrimoine alimentaire local est à ce jour insuffisamment connue et identifiée.

L'un des objectifs est de donner plus de visibilité à l'offre locale à travers ses producteurs, artisans, restaurateurs, industriels et distributeurs.

- Accompagner le développement d'une offre alimentaire conforme aux enjeux du PAT sur l'ensemble du territoire
- Mener une réflexion de valorisation des producteurs et restaurateurs engagés dans les circuits-courts de proximité
- Concevoir et coordonner un programme d'animations et d'accueil tout public



POUR TOUS ET PARTOUT, MANGER PLUS SAIN AU QUOTIDIEN

L'ambition du PAT est de permettre l'accès à une alimentation durable et de qualité au plus grand nombre, en apportant une attention particulière aux populations les plus vulnérables.

Le territoire bénéficie d'une dynamique importante d'acteurs variés engagés autour de la sensibilisation des familles et des seniors sur les notions de nutrition et d'équilibre alimentaire, mais aussi autour de l'accès pour les personnes en situation de précarité à une alimentation de qualité. L'enjeu du PAT est de fédérer ces différentes dynamiques pour permettre à tous d'avoir accès aux productions et savoir-faire locaux.

- Mener des actions éducatives en direction des familles dans une visée intergénérationnelle
- Accompagner le développement de jardins potagers collectifs
- Développer un dispositif de glanage solidaire sur l'ensemble du territoire
- Systématiser la valorisation des aliments produits, cuisinés et non consommés
- Faire émerger et accompagner une action innovante qui favorise le bien manger pour tous les jeunes et étudiants

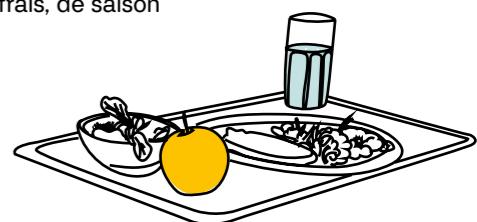
RESTAURATION COLLECTIVE

La stratégie du Projet Alimentaire de Territoire vise à mettre en place un cercle vertueux en s'appuyant sur le levier de la restauration collective, pour augmenter la demande en produits locaux et de qualité, et ainsi encourager l'offre à se structurer.

À plus long terme, l'objectif est d'entrainer l'ensemble du système alimentaire dans une dynamique de relocalisation.

- Déployer un programme d'accompagnement des restaurants de crèches et écoles primaires
- Suivre les pratiques et les achats alimentaires des crèches et écoles primaires
- Élaborer un guide en faveur des achats et préparations de produits locaux, frais, de saison
- Créer un observatoire des achats et des pratiques en restauration collective et animer un réseau des acteurs de la restauration collective durable

Ces projets seront menés en synergie avec les actions déjà mises en place sur le territoire par les partenaires d'Aurillac Agglomération.



Le Projet Alimentaire de Territoire bénéficie du soutien de l'État et de nombreux acteurs engagés aux côtés d'Aurillac Agglomération et de ses 25 communes.

ZOOM SUR UNE ACTION STRATÉGIQUE

Éduquer les plus jeunes au bien manger



La création d'un réseau d'éducation des « jeunes mangeurs » est en cours. Une première offre d'une dizaine d'animations avec des intervenants locaux va être déployée au cours du second semestre de l'année scolaire dans quatre écoles « pilotes » du territoire.

En cohérence avec les actions pilotes menées en restauration collective scolaire depuis trois ans, la thématique de l'éducation des jeunes mangeurs est apparue comme un élément majeur dans la stratégie du Projet Alimentaire de Territoire. Rapidement après l'adoption définitive du plan d'actions par les élus communautaires en juin dernier, des projets ont commencé à essaimer. Accompagnés par un réseau d'éducation déjà existant de l'Ain, pionnier dans le développement d'animations éducatives en lien avec l'agriculture durable et l'alimentation responsable, Aurillac Agglomération et ses partenaires ont élaboré un programme à destination des écoles du territoire.

Pour l'année scolaire 2025-2026, quatre écoles « pilotes » se sont portées volontaires : Naucelles, Venzac, Saint-Simon et l'école de Tivoli à Aurillac. Leur rôle ? Tester les animations et faire part de leurs impressions afin d'ajuster le contenu avant une ouverture plus large aux écoles du territoire. Pour cette première année, une dizaine d'intervenants se sont engagés à proposer au moins une animation en lien avec l'alimentation et/ou l'agriculture.

Une première offre d'animations

Parmi eux, cinq agriculteurs (maraîchers, apiculteurs, éleveurs-fromagers), une animatrice du CPIE de Haute-Auvergne, une infirmière d'éducation, une animatrice culinaire ainsi que l'animateur de l'association de producteurs bio du Cantal, Bio 15. Les animations proposées sont variées et permettent d'aborder différentes thématiques : la saisonnalité des fruits et légumes, les impacts de l'alimentation sur l'environnement, la culture de la pomme de terre, la découverte des vaches Salers et de la production de fromage, d'une ferme maraîchère...



L'Éducation nationale est partie prenante de l'expérimentation en cours. Ainsi, pour cette première

3 QUESTIONS À...

Stéphane Fréchou

Vice-Président en charge de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Économie Circulaire

& Jean-Luc Doneys

Conseiller Délégué en charge de l'Économie Agroalimentaire



En parallèle des réflexions sur la stratégie du PAT, des actions pilotes ont émané sur le territoire. Quels étaient les objectifs ?

Dès le départ, nous avons fait le choix de mener des actions concrètes et expérimentales pour pouvoir mesurer les premiers effets avant de proposer une généralisation. En formant et accompagnant les cuisiniers et les élus de plusieurs cantines scolaires, puis en proposant des rencontres avec les producteurs locaux, nous avons entraîné un grand nombre d'acteurs motivés avec nous. C'était primordial et cela a permis de faire converger des points de vue et évoluer certaines pratiques.

Nous avons d'ailleurs été surpris par l'enthousiasme partagé autour de ces temps d'échange et cette énergie a été porteuse. Nous savions qu'il y avait une vraie envie collective de s'améliorer. L'expérimentation qui s'en est suivie sur l'approvisionnement en fruits et légumes bio locaux en découlle. Là encore, nous avons réussi à montrer qu'il était possible de faire différemment, de respecter les règles fixées par la loi Egalim sans faire exploser les coûts. Grâce à l'appui de

Bien sûr, certaines productions sont encore insuffisamment présentes sur le territoire, à l'instar des légumineuses, des volailles, des huiles végétales... Parmi ses actions phares, le PAT vise à favoriser la rencontre entre demande et production locale. Pour cela, nous allons accompagner la filière agricole pour accueillir de nouveaux porteurs de projet dans les productions déficitaires, grâce notamment à la création d'un espace test.

La sensibilisation des plus jeunes prend une place importante dans le plan d'actions défini. D'ailleurs, la création d'un réseau d'éducation est déjà bien avancée...

La thématique des jeunes mangeurs nous paraît essentielle car les enfants seront, demain, les premiers ambassadeurs du bien manger sur notre territoire. De plus, elle mobilise un très grand nombre d'acteurs et de publics autour des enjeux de l'alimentation au sens large. On va ainsi aborder des questions de santé et nutrition, d'agriculture, d'environnement... Tout cela au-travers de projets pédagogiques transversaux, définis avec les enseignants, et pour lesquels les familles seront aussi sensibilisées.

Comme pour les premières actions pilotes, l'engouement a été au rendez-vous. Pour cette première année expérimentale, une dizaine d'intervenants et quatre écoles ont répondu à l'appel. Afin de lever le maximum de freins, l'Agglomération finance l'intégralité des animations ainsi que le transport lorsqu'il est nécessaire. Nous avons également la chance de pouvoir compter sur le soutien de l'Éducation Nationale qui, au-delà de l'instruction traditionnelle, nous donne l'opportunité de proposer aux enfants d'adopter des comportements alimentaires plus sains et d'améliorer leurs connaissances sur les produits de leur territoire.

Marmiers « ré-inventé » se dévoile peu à peu

Cinq ans après le lancement de l'opération « Ré-inventons Marmiers », le quartier se métamorphose. Porté par près de 40 millions d'euros d'investissements, le renouvellement urbain modernise l'habitat, renforce les équipements publics et dessine un cadre de vie plus attractif et durable.

Certains projets changent durablement le visage d'un quartier. C'est le cas de l'opération de renouvellement urbain « Ré-inventons Marmiers », débutee en 2020 dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) et co-pilotée par l'Etat et Aurillac Agglomération. Avec près de 40 millions d'euros* investis sur six ans, elle vise à moderniser, valoriser et accroître l'attractivité de ce secteur historique et stratégique de la ville d'Aurillac. Cinq ans après son lancement, les premières transformations sont déjà bien visibles.

Reconstruire un habitat conforme aux attentes

Démolie en 2021, l'emblématique résidence « Vieux Marmiers » a laissé place à un lotissement de 12 pavillons locatifs de 70 et 90 m², chacun doté d'un jardin et d'une terrasse privative, gérés par le bailleur social Cantal Habitat. Dans les cités Raymond Cortat et Canteloube, le quotidien des habitants s'est également amélioré grâce aux chantiers de résidentialisation menés entre 2020 et 2023. Installation d'ascenseurs, barrières d'accès, interphonie ou encore création d'espaces verts et cheminement : autant d'aménagements destinés à rendre les parties communes plus agréables et plus accessibles.

Plus récemment, la démolition de la résidence

« Clémenceau », au printemps 2024, a marqué un nouveau tournant et suscité une certaine émotion parmi les riverains. Construits en 1973, les trois bâtiments comprenaient 119 logements et occupaient une place centrale dans le quartier. Là encore, leur disparition ouvre la voie à un nouveau projet résidentiel, baptisé « Les Allées de Clémenceau », mieux adapté aux demandes et besoins actuels. Neuf pavillons en accession à la propriété (dispositif Prêt Social Location-Habitat), d'une surface d'environ 95 m², avec étage, sont prévus pour 2026. À côté, quatre lots libres seront mis en vente dans les mois à venir pour accueillir des constructions individuelles. Dans le fond de l'ancien parc « J-Sports », quatre premiers pavillons sont sur le point de sortir de terre. Ils seront mis en location par Cantal Habitat à l'issue des 15 mois de travaux prévus.

La végétalisation, un objectif prioritaire

Transformer un quartier implique aussi de repenser son aménagement et la gestion de ses équipements publics. Dès le lancement du NPNRU, la Ville d'Aurillac a ainsi engagé la création de Vivacité, sur l'emplacement de l'ancienne école de Marmiers. Un pôle associatif, un nouveau centre social ainsi qu'une salle de spectacle, le Sismographe, y ont depuis vu le jour. Pour renforcer l'attractivité de ce nouveau lieu et poursuivre le travail d'amélioration du



Cheminement public végétalisé réalisé au cœur de la Résidence Canteloube

Des nouveaux logements comme des champignons !

Avec la démolition de plus de 200 logements sociaux, l'ambition du NPNRU n'est pas de diminuer leur nombre global sur le territoire mais de diversifier les types d'habitat sur le quartier prioritaire de Marmiers.

Menées par Cantal Habitat, diverses opérations de reconstitution voient donc le jour dans plusieurs communes de l'agglomération. À Aurillac, l'ancien site du foyer des jeunes travailleurs, aussi démolis, va prochainement accueillir de nouveaux logements, individuels ou collectifs, dont une trentaine en locatif social. À Tronquières, 36 logements sociaux sont prévus pour la fin d'année 2026, tout comme à Arpajon-sur-Cère où 22 nouveaux logements sont prévus sur le fond de l'ancienne gare SNCF. Toujours à Arpajon-sur-Cère, 3 pavillons sont programmés à Conros avant fin 2027. À Naucelles, 8 pavillons sont également attendus sur un fond de Cantagrel.

FUTURS HABITANTS DES ALLÉES DE CLÉMENCEAU ? C'EST MAINTENANT !

Cantal Habitat vient de débuter la commercialisation des pavillons prochainement construits en lieu et place de l'ancienne résidence « Clémenceau ». Neuf maisons (4 T4 et 5 T3 de plain-pied) sont proposées en « location-accession ». Ce parcours facilite l'accès à la propriété après une phase de location du logement de 6 mois à 4 ans, sans avance de fonds pour la construction, assurée par le bailleur. En outre, les acquéreurs bénéficient d'une exonération de taxe foncière pendant 15 ans, d'une sécurisation de rachat et relogement pendant 15 ans, d'un prêt à taux zéro pour financer l'opération ainsi que d'une TVA à 5,5 %.

Pour plus d'informations :
commercialisation@cantal-habitat.fr
ou 04 71 48 98 27



cadre de vie entrepris, la rue Clémenceau va être réhabilitée, de son extrémité nord jusqu'au carrefour avec le boulevard de Canteloube. Le chantier prévoit l'aménagement d'un parvis pour Vivacité, la création d'une voie douce, la réduction d'environ 35 % des sols imperméabilisés ainsi que la plantation d'une soixantaine d'arbres et d'une vingtaine d'arbustes pour végétaliser au maximum l'espace et lutter contre les îlots de chaleur. Ces travaux, prévus à partir du second semestre 2026 pour une durée totale d'environ 2 ans, s'inscrivent dans la continuité de la « coulée verte ».

Sillonnant le quartier du nord au sud, ce cheminement apaisé pour piétons et cyclistes est désormais terminé. Conçu pour reconnecter Marmiers au reste de la ville, il sera accessible à tous dès le début de l'année 2026, après le retrait des barrières entourant l'ancienne résidence Clémenceau. En souterrain, l'Agglomération finalise le chantier de reprise des réseaux d'eau et d'assainissement de la rue de la Cère. Au printemps prochain, les services municipaux prendront le relais pour réaliser les aménagements de voirie prévus. Toujours dans un souci d'améliorer le vivre ensemble et réduire la densité de circulation, l'axe passera en sens unique, avec une limitation de vitesse à 30 km/h et la création de places de stationnement en quinconce.

*Le NPNRU de Marmiers comprend des opérations portées par Cantal Habitat et la Ville d'Aurillac, et mobilise des financements de l'ANRU, Action Logement, la Région et la Banque des Territoires.

5 questions pour bien comprendre la révision du PLUi-H



Aurillac Agglomération lance la révision de son PLUi-H, le document qui organise l'aménagement et le développement de ses communes. Cette démarche vise à adapter le territoire aux besoins d'aujourd'hui et de demain, tout en préservant la qualité de vie des habitants.

1. Qu'est-ce-que le PLUi-H ?

Le PLUi-H pour *Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat* est le document qui organise l'aménagement du territoire d'Aurillac Agglomération. Il définit où l'on peut construire, quels espaces doivent être protégés et comment le territoire doit se développer dans les années à venir. Le volet Habitat précise quant à lui combien de logements doivent être créés, pour quels publics et dans quelles zones.

2. Pourquoi l'Agglomération d'Aurillac engage-t-elle la révision de son PLUi-H ?

Aurillac Agglomération révise son PLUi-H, car il fixe un projet pour une dizaine d'années et doit donc être mis à jour pour tenir compte des nouveaux enjeux du territoire : environnement, logement, développement économique... La loi « Climat et Résilience » impose en particulier de réduire fortement l'artificialisation des sols d'ici 2050, ce qui nécessite d'adapter les règles d'urbanisme. Une nouvelle version du PLUi-H est donc primordial pour répondre à ces obligations et préparer l'avenir du territoire.

3. Quels sont les objectifs de la nouvelle révision ?

La révision a pour objectif de mieux préserver les sols tout en permettant au territoire de continuer à se développer de manière harmonieuse. Elle cherche également à renforcer l'attractivité économique et à assurer un développement équilibré entre les différentes communes, afin que chacune puisse bénéficier des mêmes opportunités.

Un autre enjeu important est d'améliorer le lien entre l'urbanisme et l'habitat, pour que l'aménagement du territoire réponde réellement aux besoins des habitants. La révision intègre également un objectif fort en matière de santé publique : il s'agit de favoriser un cadre de vie sain, inclusif et propice au bien-être de tous, en tenant compte des enjeux de santé dans la façon de concevoir et d'aménager le territoire. Le PLUi-H devra être pleinement compatible avec le SCoT BACC actuellement en révision, afin d'assurer la cohérence globale des documents de planification et du projet de territoire.

La révision vise aussi à protéger l'agriculture, la biodiversité et la ressource en eau, et à valoriser le patrimoine rural, des éléments essentiels à la qualité de vie et à l'avenir du territoire. Enfin, elle doit permettre d'accompagner les transitions écologiques et énergétiques afin de préparer un développement plus durable et respectueux de l'environnement.

4. Comment s'informer et participer ?

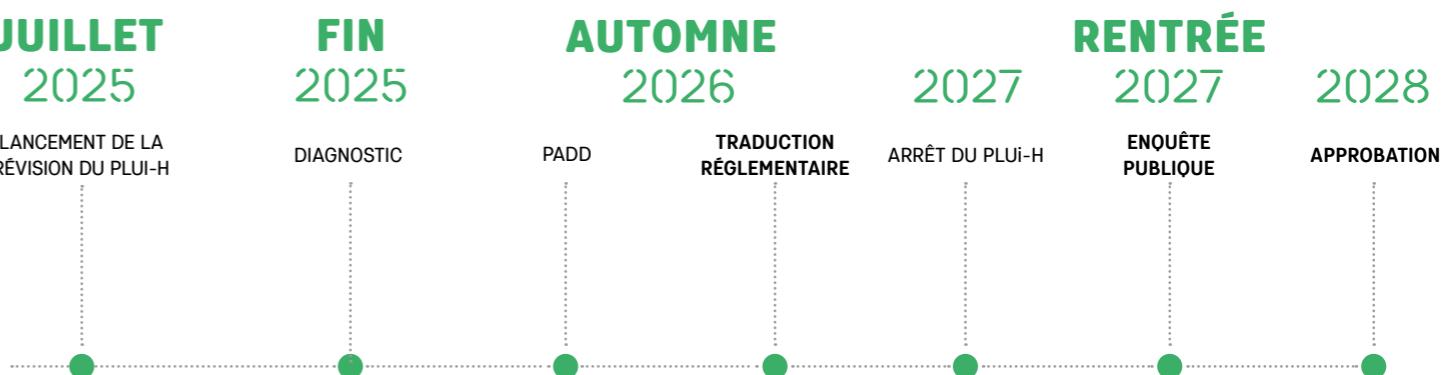
La révision générale du PLUi-H est ouverte à la participation du public. Chacun peut consulter un dossier de concertation en mairie ou à l'accueil de l'Agglomération (18 place de la Paix à Aurillac). Une enquête en ligne proposée courant 2026 sera mise en place pour recueillir l'expertise des usagers et des habitants du territoire sur des sujets qui les concernent au quotidien. Une mise en ligne des documents sur le site internet de l'Agglo permettra de tenir informés les habitants (aurillacagglo.fr). Ils pourront également communiquer des observations à une adresse mail dédiée : plui@aurillacagglo.fr. Enfin, des réunions publiques seront tenues aux grandes étapes de la procédure (diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), règlement).

5. Quel est le calendrier prévisionnel ?

La révision du PLUi-H est organisée pour être approuvée courant du 1^{er} semestre 2028, afin de respecter les nouvelles obligations de la loi « Climat et résilience ». Lancée en juillet 2025, elle s'étend sur plusieurs années selon un calendrier précis.

Jusqu'au printemps 2026, un diagnostic du territoire identifie les enjeux locaux et sert de base aux orientations futures. À l'automne 2026, le PADD est élaboré puis traduit en règles, zonages et documents d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour structurer le futur PLUi-H.

Début 2027, le projet est arrêté par les élus et soumis aux avis et à la consultation publique, avec une enquête à la rentrée 2027. Après analyse des contributions et ajustements, le PLUi-H est approuvé en février 2028. Tout au long du processus, la concertation publique et l'évaluation environnementale accompagnent la révision.



Une septième extension prévue pour 2026

Le pôle immobilier d'entreprises du parc de Tronquières poursuit son essor avec le lancement, en 2026, de sa septième tranche d'aménagement. Un projet de 1 000 m² dédiés aux artisans, pensé pour rééquilibrer un site aujourd'hui largement tertiarisé et offrir des espaces modulables et fonctionnels.

© Agence Estival Architecture



Restez informés !

La Newsletter Eco d'Aurillac Agglomération, c'est votre rendez-vous trimestriel pour rester connecté à l'information économique locale.

Inscrivez-vous en flashant le QR code ci-contre :

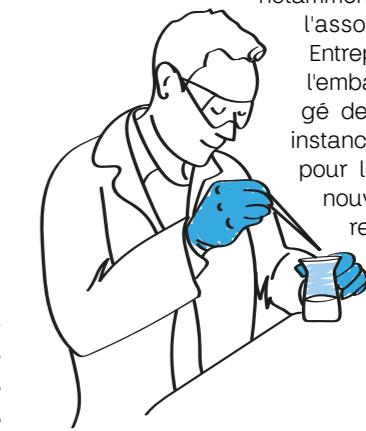


Un consortium structurant pour le PEM2i

De la décision à l'action : une nouvelle étape pour le Pôle d'Excellence Microbiologie Industrie et Innovation (PEM2i) !

Le 17 novembre dernier, la signature d'un accord de consortium entre les partenaires scientifiques, économiques et institutionnels du PEM2i a permis de structurer la gouvernance du Pôle grâce à la formalisation claire des engagements de chacun. Outre les aspects administratifs et juridiques, le consortium était attendu par tous pour engager de nouvelles actions concrètes sur le territoire,

notamment de la part de l'association PEM2i Entreprises qui prévoit l'embauche d'un chargé de mission et des instances scientifiques pour le lancement de nouvelles actions de recherche dans le domaine.



Une, puis deux, puis trois... et, enfin, sept ! Depuis sa construction initiale en 1998 au parc d'activités de Tronquières, le pôle immobilier d'entreprises ne cesse de s'agrandir. Au printemps 2026, les travaux de la 7^e tranche vont débuter. Au programme : la création d'environ 1 000 m² à destination des artisans. « Ce projet nous permet de répondre à une demande et de rééquilibrer le pôle, explique Jean-Noël Vidal, directeur de la SEBA 15, gestionnaire du site pour le compte d'Aurillac Agglomération. Au départ, la volonté était d'avoir 50 % de tertiaire et 50 % d'activité artisanale. Aujourd'hui, nous sommes à plus de 90 % de tertiaire. »

Afin de répondre au mieux aux attentes, le futur bâtiment a été pensé pour s'adapter aux besoins des artisans. Il se découpe en sept cellules de 100 m², avec, pour chacune, une mezzanine d'environ 50 m². « Nous souhaitons vraiment créer des espaces pratiques, que ce soit pour de la fabrication comme du dépôt, ajoute le directeur. Chaque cellule possèdera une belle hauteur sous plafond, une dalle béton, une porte sectionnelle ainsi qu'une zone bureau et stationnement en intérieur et en extérieur. »

Chaque espace a également été pensé pour être adaptable. « Si une entreprise a besoin de plus de superficie, nous pouvons tout à fait répondre à sa demande en combinant 2 cellules. De ce fait, nous pourrons offrir de 100 à 300 m²

par entreprise. » Réalisée dans l'enceinte déjà existante du pôle immobilier, la 7^e tranche suit une logique de densification tout en préservant au maximum les espaces verts et les quelque 350 arbres présents sur le site. Après une période de consultation menée au premier trimestre 2026, les travaux devraient débuter au printemps pour une durée prévisionnelle de 8 mois. D'un montant global d'1,6M€, cette opération est entièrement financée par la SEBA 15. « La création de ce nouveau bâtiment est rendue possible par la fin d'amortissement des 4 premières tranches », détaille Jean-Noël Vidal.

Début 2026, les bâtiments 3 et 4 vont également se doter d'une toiture photovoltaïque comme celles déjà installées sur les premiers bâtiments. Ce projet, d'un coût total de 600 000 euros, comprenant aussi la reprise de l'étanchéité du toit, permettra de produire 260 kwc par an. La grande majorité de l'énergie produite sera utilisée en autoconsommation et le surplus sera vendu.

Informations commerciales

Les cellules artisanales de la 7^e tranche du pôle immobilier d'entreprises sont proposées à la location par la SEBA 15 au prix de 6,50€ le mètre carré.

Pour plus d'informations :

→ 04 71 63 88 00 ou seba15@seba15.fr

Une nouvelle zone d'activités économiques à Arpajon-sur-Cère

Depuis plus de vingt ans, l'Agglomération accompagne la création de zones économiques majeures, comme Esban ou la Sablière. Aujourd'hui, de nouvelles attentes émergent : plusieurs communes sollicitent la mise à disposition de foncier pour des entreprises locales, sur des parcelles de taille plus réduite.

La Zone d'Activités d'Esmonlez, à Arpajon-sur-Cère, illustre parfaitement cette évolution. Récemment aménagée et composée de 5 lots de moins de 1 000 m², elle répond à une logique de

densification et d'accueil d'activités sans consommation excessive de terres naturelles ou agricoles. Trois entreprises ont déjà signé un compromis de vente pour s'y installer.

Le développement de ces zones de nouvelle génération constitue désormais un axe central du futur schéma foncier, qui sera prochainement présenté aux entreprises du territoire. Elles permettent de soutenir l'implantation et le développement des entreprises locales, et offrent généralement une réponse adaptée aux besoins des artisans et PME.



ARPAJON-SUR-CÈRE

Relier le bourg et La Vidalie à vélo



Le 12 septembre dernier, la Commune a inauguré une passerelle de 1,5 km favorisant les déplacements à pied et à vélo depuis Aurillac jusqu'à La Vidalie.

À travers ce nouvel équipement, la Commune souhaitait recréer du lien entre les habitants, les différents quartiers et la nature qui les entoure. Favorisant les mobilités douces, la passerelle de la Cère rejoint la voie douce en direction d'Aurillac et facilite les déplacements à vélo ou à pied vers les espaces de loisirs, le parcours santé de La Vidalie, les complexes sportifs et le bourg d'Arpajon-sur-Cère.

D'un coût total de 708 390 € HT, cette passerelle a été réalisée par l'entreprise Matière, avec les soutiens financiers de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 449 609 €. Elle se distingue par une structure élégante de type Warren et ses 25 mètres de portée au-dessus de la Cère. Véritable trait d'union entre le patrimoine naturel et la vie quotidienne, cet ouvrage s'inscrit dans une démarche globale de réappropriation des espaces publics.



© ACLA

TESTEZ VOTRE AUDITION ! BIEN ENTENDRE, C'EST VIVRE PLEINEMENT.

PUBLIRÉDACTIONNEL
'Audilab
Vivez comme vous l'entendez



Des professionnels de l'audition à votre écoute

Lorsque vous poussez la porte du centre d'Arpajon-sur-Cère, l'assistante Laura DA CUNHA vous dirigera vers **Fabien PENISSON**, audioprothésiste diplômé d'Etat, qui apprendra à vous connaître pour cerner vos difficultés et vos habitudes. Après avoir effectué **un bilan auditif^[1] complet**, il vous présentera les solutions auditives adaptées à vos besoins et à votre budget, que vous pourrez **essayer pendant 30 jours^[2] minimum**. Durant cette période, des rendez-vous seront programmés pour répondre à toutes vos questions et ajuster les réglages afin d'obtenir **un confort auditif optimal**.

1. Test non médical. 2. Sur prescription médicale. Dispositif médical CE. Audilab Cantal, SARL 8 000 €, RCS Aurillac 834 082 794, 7 av. du Général Milhaud 15130 Arpajon-sur-Cère. Crédit image : Solair.

ARPAJON-SUR-CÈRE : 04 71 45 08 08

7 avenue du Général Milhaud - 15130 Arpajon-sur-Cère
Tous nos centres sur www.audilab.fr

**AUDILAB,
ÉLU MEILLEURE ENSEIGNE
pour la 2^{ème} année consécutive
dans la catégorie Prothèses
Auditives par le magazine Capital^{*}**

* Palmarès réalisé par le magazine Capital, en partenariat avec l'institut d'études Statista, auprès de plus de 15 000 consommateurs.



AURILLAC D'une friche industrielle à un site convivial et végétalisé

Le projet, né du concours « Europan », ambitionne de reconquérir la friche Engie, le cours d'Angoulême et les berges de la Jordanne afin de revitaliser le centre-ville d'Aurillac. Il vise à retrouver un lien fort entre la ville et la Jordanne qui la traverse. Aujourd'hui largement dédiée au stationnement, la zone concernée (7,5 ha) pourrait devenir un quartier multifonctionnel mêlant habitat, parc, tourisme et espaces publics. Lors des différentes concertations citoyennes, deux enjeux majeurs ont émergé : végétaliser le site dans le respect de l'environnement, de l'existant et de la biodiversité locale, et offrir un lieu dynamique et convivial, accessible à tous – familles, habitants et touristes.

Le 8 octobre 2025, la Municipalité et l'agence d'architecture ACLA ont ainsi présenté le plan-guide du projet, articulé en quatre saisons :

Saison 1 - Prologue, co-concevoir les aménagements (2025/2026)

Après des années 2024 et 2025 consacrées à la dépollution de la friche industrielle et à la concertation citoyenne, 2026 aura pour ambition d'installer le site dans le quotidien des Aurillacois(es). Autour d'une stratégie d'urbanisme transitoire, la saison 1 va ainsi permettre une réappropriation du cours d'Angoulême et des berges de la Jordanne autour d'usages récréatifs et de loisirs (guinguette et jeux pour enfants) dans un espace apaisé et végétalisé.

Saison 2 - Poser la première pierre (à partir de 2027/2028)

Le chantier débutera par le bas du site, avec l'aménagement du cours et des berges, la construction du nouvel Office de Tourisme et d'un parking silo doté d'une toiture-belvédère. Cette phase permettra également de renforcer la continuité avec le centre-ville et la place Gerbert grâce à la requalification du Pont-Rouge.

Saison 3 - Habiter le Foirail (à partir de 2030)

Cette nouvelle série d'épisodes se concentrera sur le haut du site, avec la création d'appartements offrant des vues dégagées.

Comme une série télévisée, le projet de réhabilitation du Cours d'Angoulême, du Foirail et des berges de la Jordanne se déclinera en quatre saisons où chaque acteur verra son histoire se préciser. Retour sur la présentation du projet aux habitants, le 8 octobre 2025 au Théâtre d'Aurillac.

gées et conçus selon des principes de sobriété énergétique. Cette nouvelle offre résidentielle contribuera à attirer de nouveaux habitants en centre-ville. Elle sera accompagnée de la transformation de l'actuel parking du Foirail en un espace public arboré et végétalisé. Une attention particulière sera portée à la préservation des grands arbres existants et à la plantation de nouvelles essences locales.

Saison 4 - Animer le site avec la Halle des surprises (dès 2036)

Cette dernière saison marquera la construction de la future halle du cours d'Angoulême. Cet espace polyvalent permettra d'accueillir des événements et des animations tout au long de l'année. Enfin, l'ensemble des voiries situées autour du site sera requalifié, achevant ainsi la métamorphose du quartier.

LE NOUVEAU SENTIER DU PUY COURNY

La Ville d'Aurillac et Aurillac Agglomération ont travaillé ensemble à la création d'un nouveau circuit de randonnée permettant de relier le centre-ville au sommet du puy Courny. Tracé sous forme de boucle, le sentier prend son départ devant l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac et invite les randonneurs à rejoindre le jardin des Carmes puis l'avenue Aristide Briand. Une fois au sommet, le sentier emprunte la ligne de crêtes avant de redescendre vers la rue du Bois de la Fage, le cours d'Angoulême et le site patrimonial de Saint-Géraud.

D'une distance d'environ 7,5 km, dont la moitié en zone urbaine, le parcours mêle patrimoine et nature, tout en préservant l'activité pastorale existante. Aussi, afin d'assurer la tranquilité des troupeaux, le sentier est interdit aux VTT et aux chiens, même tenus en laisse.

YTRAC

Inauguration du nouveau cheminement piéton

La Maire d'Ytrac a inauguré la création d'un cheminement piéton sur l'Avenue Louison Bobet.

Ce nouvel aménagement s'inscrit dans une démarche globale visant à relier les trois pôles de la commune à savoir Espinat, le Bex et le bourg grâce à la création de voies accessibles et sécurisées.

Répondant aux attentes des habitants, ces travaux ont consisté en la réalisation d'un cheminement piéton de 1,50 m de large, revêtu d'un enduit clair, améliorant la lisibilité entre les espaces piétons et véhicules. Des bordures ont été installées aux endroits les plus étroits pour renforcer la sécurité et inciter les automobilistes à



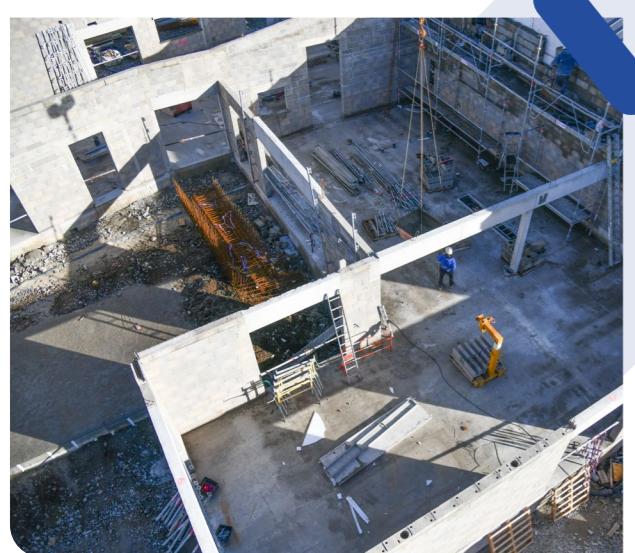
ralentir. Aurillac Agglo a conjointement réalisé des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau. De plus, dans une volonté d'embellissement, les poteaux électriques ont été remplacés par des lampadaires.

Ce projet favorise les déplacements doux, limite l'usage de la voiture et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Avec ce programme de développement des voies douces, la commune d'Ytrac labellisée « Petites Villes de Demain », confirme son engagement pour améliorer l'attractivité locale et renforcer les services aux habitants.

Le coût total des travaux s'élève à 433 657 € dont près de 289 000 € pris en charge par la Municipalité. Le reste du financement est réalisé par l'Etat, le Département et le SDEC.

JUSSAC

Le nouveau restaurant scolaire se dessine



Débutée au mois de juin (cf. Agglo mag 106), la construction du nouveau restaurant scolaire de la Commune de Jussac est désormais bien lancée !

Derrière l'école, les futures salles de réfectoire, la nouvelle cuisine et l'espace garderie commencent à prendre forme. Pensé par l'agence d'architecture Jean-Géraud Lutran, ce nouvel espace permettra d'accueillir dans deux lieux bien distincts la cantine et la garderie. Une cuisine moderne et fonctionnelle apportera confort et fluidité aux agents et une cour patio avec un préau modulable offrira un espace de jeu sécuritaire pour les enfants. La Commune ambitionne l'ouverture de ce nouveau lieu aux écoliers à partir de septembre 2026.

Ce projet de 14 lots, coordonné par la société IGETEC et la Municipalité, peut se féliciter d'être local ! Sur les quatorze entreprises cantaliennes retenues, treize se situent sur l'Agglomération d'Aurillac. D'un montant total de 1 922 225,37 € HT, la Commune de Jussac bénéficie de différents soutiens financiers de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département du Cantal et d'Aurillac Agglo dans le cadre de son Fonds de soutien aux communes.

Voici le récapitulatif des principaux travaux que l'Agglo réalise dans vos communes

travaux en cours ou à venir

AURILLAC

- › Réhabilitation du collecteur unitaire des eaux et du réseau de distribution en eau potable, rue du Docteur Mallet
- › Création des branchements d'eau potable et des eaux usées du Pôle d'Excellence Microbiologique 2i, route des Crêtes
- › Déplacement et réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, Tronquières - Boulodrome

CRANDELLES

- › Réhabilitation de collecteurs d'eaux usées et du réseau d'eau potable, rue des Rosiers

LACAPELLE-VIESCAMP

- › Déplacement du réseau d'eau potable sous domaine public, chemin de Vabres
- › Réhabilitation de la conduite d'adduction d'eau entre le réservoir de Verniols et la presqu'île du Puech des Ouilhes

VELZIC

- › Réhabilitation du réseau d'eau potable, Clavières et Mousset

VÉZAC

- › Remplacement du réseau d'eau potable, Trémoules

travaux terminés

AURILLAC

- › Réhabilitation des branchements et réseaux d'eau potable et d'assainissement, Chemin d'Antuéjoul
- › Travaux de réseaux préalables à l'aménagement de la place, place Gerbert

AYRENS

- › Déplacement de conduites, le Puech

SAINT-SIMON

- › Réhabilitation du réseau d'eau potable avec enfouissement des réseaux secs, collecte des eaux pluviales de voirie, mise en conformité de la défense incendie, Saint-Jean-de-Dôme

SAINT-PAUL-DES-LANDES

- › Réhabilitation du collecteur d'eaux usées et du réseau d'eau potable, rues du Bernatou et du Carrierat



AGENDA

DÉCEMBRE

Exposition « Serial Kouleur » production sérigraphiée du lycée Saint-Géraud

→ Théâtre, Aurillac
jusqu'au 19 décembre

Exposition de « Leta »

→ hall d'exposition de la Mairie, Saint-Paul-des-Landes
jusqu'au 29 décembre

Exposition « De la craie à la plume »

→ Archives Départementales, Aurillac
jusqu'au 31 décembre

Exposition « Pentes »

→ Les Écuries, Aurillac
jusqu'au 28 février 2027

Collecte don du sang

→ Sismographe, Aurillac
17 décembre, de 16 h à 19 h

Concours de belote organisé par l'APE

→ foyer d'animation, Sansac-de-Marmiesse
26 décembre, 20 h

Tournoi de foot « Michel Sininge » organisé par les Anciens de l'Union Sportive Jussacoise

→ gymnase, Jussac
27 décembre

Collecte don du sang

→ salle culturelle, Naucelles
30 décembre

Concours de belote organisé par l'AS Sansac

→ foyer d'animation, Sansac-de-Marmiesse
5 janvier

Collecte don du sang

→ salle de la Vidalie, Arpajon-sur-Cère
5 et 6 janvier

Collecte don du sang

→ Ytrac
13 janvier

Concours de belote organisé par l'APE

→ salle polyvalente, Jussac
24 janvier

JANVIER

Nuit de la lecture « Villes et Campagnes »

→ Médiathèque, Saint-Paul-des-Landes
24 janvier, de 18 h à 21 h

Collecte don du sang

→ salle polyvalente, Jussac
29 janvier

Quine organisé par l'APE de l'école

→ Saint-Simon
31 janvier

Défidanse

organisé par le comité départemental FFdanse
→ salle polyvalente, Saint-Simon
1er février, 13h30

Quine organisé par l'APE

→ foyer d'animation, Sansac-de-Marmiesse
1er février, 13h30

Concert Hibernarock

→ salle culturelle, Naucelles
6 février

Concours de belote organisé par le Rugby Club

→ Saint-Simon
7 février

Concours de tarot organisé par Jussac Padel Tennis Club

→ salle polyvalente, Jussac
8 février

Finales Dames et Messieurs du tournoi de tennis Paul Ginioux

organisé par le Jussac Padel Tennis Club
→ gymnase, Jussac
14 février, 13h30

Matinée tripes organisée par le Rugby Club

→ Saint-Simon
22 février

Collecte don du sang

→ foyer d'animation, Sansac-de-Marmiesse
25 février, 13h30

Carnaval organisé par l'APE

→ salle polyvalente, Jussac
28 février

MARCHÉS DE NOËL

Marché de Noël d'Aurillac

→ place du Square, Aurillac
du 13 au 24 décembre

Marché de Noël de Saint-Paul-des-Landes organisé par l'association Ré-Créations

→ salle des fêtes, Saint-Paul-des-Landes
21 décembre



ANIMATIONS ET FESTIVITÉS

Jeu de piste connecté « Mon Beau Sapin » par l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac

→ avec l'application Baludik en centre-ville, Aurillac
jusqu'au 18 décembre



Spectacle déambulatoire « Bélérian » par la compagnie Moriquendi

→ centre-ville, Aurillac
20 décembre, 14h30

ANIMATIONS ET FESTIVITÉS

Spectacle de feu « Fire Orchestra » par la compagnie 64 degrés

→ parvis Hôtel de Ville, Aurillac
20 décembre, 18 h

Spectacle déambulatoire « Les enchanteurs de rue » par la compagnie Moriquendi

→ déambulations en centre-ville, Aurillac
21 décembre, 14h30

Conte de Noël par la compagnie Léz'Arts du feu, cinéma plein air et mise en lumière

→ esplanade Michel Crespin, Aurillac
22 décembre, 18 h

Spectacle poétique et visuel « Le dompteur de bulles » par The Cosmic Joker

→ Théâtre, Aurillac
23 décembre, 15 h

Duo de jonglerie lumineuse « Les lutins » par la compagnie Déo

→ place Saint-Géraud, Aurillac
23 décembre, 17 h

Déambulation musicale « Orgue de Barbarie » par Serge Conjad

→ déambulations en centre-ville, Aurillac
24 décembre

Spectacle équestre nocturne par la compagnie Impulsion

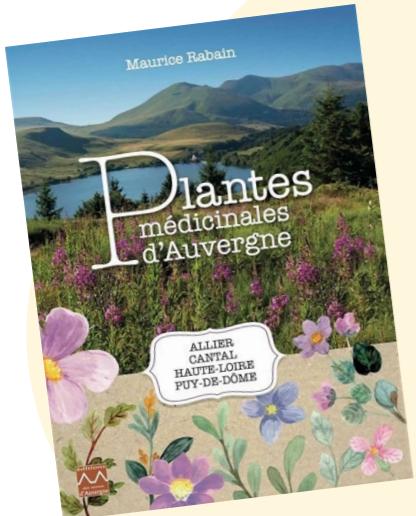
→ jardin des Carmes, Aurillac
27 décembre, 18 h

Réveillon de la Saint-Sylvestre repas et ambiance musicale avec les Frangins

→ salle de la Vidalie, Arpajon-sur-Cère
31 décembre



JANVIER



Plantes médicinales d'Auvergne

Maurice Rabain
Éditions des Monts d'Auvergne, 2024

Présentation de quelque 270 espèces de plantes médicinales trouvées en Auvergne. Des descriptions minutieuses sont accompagnées de conseils pour identifier, récolter, transporter, faire sécher, stocker et utiliser efficacement les principes actifs de ces plantes.

Speed Bac

Rémy Wannebroucq

Le p'tit bac en super rapide ! Débarrassez-vous de vos lettres en répondant plus vite que les autres à des thèmes hilarants !

À partir de 10 ans
2 à 7 joueurs
Durée : 15 minutes.

Coup de cœur rapide, fun, incontournable simple, vif et addictif. À ne pas manquer ! Idéal pour les soirées de fin d'année entre amis ou en famille !



La Médiathèque sera fermée le 25 décembre et le 1^{er} janvier 2026
Fermeture anticipée à 17 h les 24 et 31 décembre



INFOS PRATIQUES

AURILLAC AGGLOMÉRATION VOUS ACCUEILLE :

18, place de la Paix - 15000 Aurillac
04 71 46 86 30
Accueil du public de 8 h à 12 h
et de 13h30 à 17h30

RÉGIE DE L'EAU

18, place de la Paix - 15000 AURILLAC
04 71 46 86 38

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE

195, av. du Général Leclerc - 15000 Aurillac
Eau et assainissement : 04 71 46 48 50
Déchets et tri sélectif : 04 71 46 48 50
Urgence eau/assainissement : 04 71 46 48 60

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3 place des Carmes - 15000 Aurillac
04 71 46 86 31

DÉCHETTERIE DES QUATRE-CHEMINS

Z.A. des 4 chemins - 15250 NAUCELLES
04 71 43 05 76
Du lundi au samedi, de 8 h à 12h15
et de 13h30 à 18 h

MÉDIATHÈQUE

Rue du 139^e RI - 15000 Aurillac
04 71 46 86 36
mediatheque.aurillacagglo.fr

CENTRE AQUATIQUE

Rue du Dr Béraud - 15000 Aurillac
04 71 48 26 80
centreaquatique.aurillacagglo.fr

OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'AURILLAC

7, rue des Carmes - 15000 Aurillac
04 71 48 46 58
www.paysaurillactourisme.com

DÉCHETTERIE DE L'YSER

Rue de l'Yser - 15000 AURILLAC
04 71 64 51 08
Du lundi au samedi, de 8 h à 12h15
et de 13h30 à 18 h

STABUS

04 71 48 53 00
Boutique : 3 avenue Gambetta
15000 Aurillac
Siège : 8 rue Denis Papin - 15000 Aurillac
stabus.fr

STRUCTURE INFO-JEUNES

Cf. Médiathèque du Bassin d'Aurillac
Rue du 139^e RI - 15000 Aurillac
04 71 46 86 20

GUICHET D'ACCUEIL ÉTUDIANTS SOLIHA

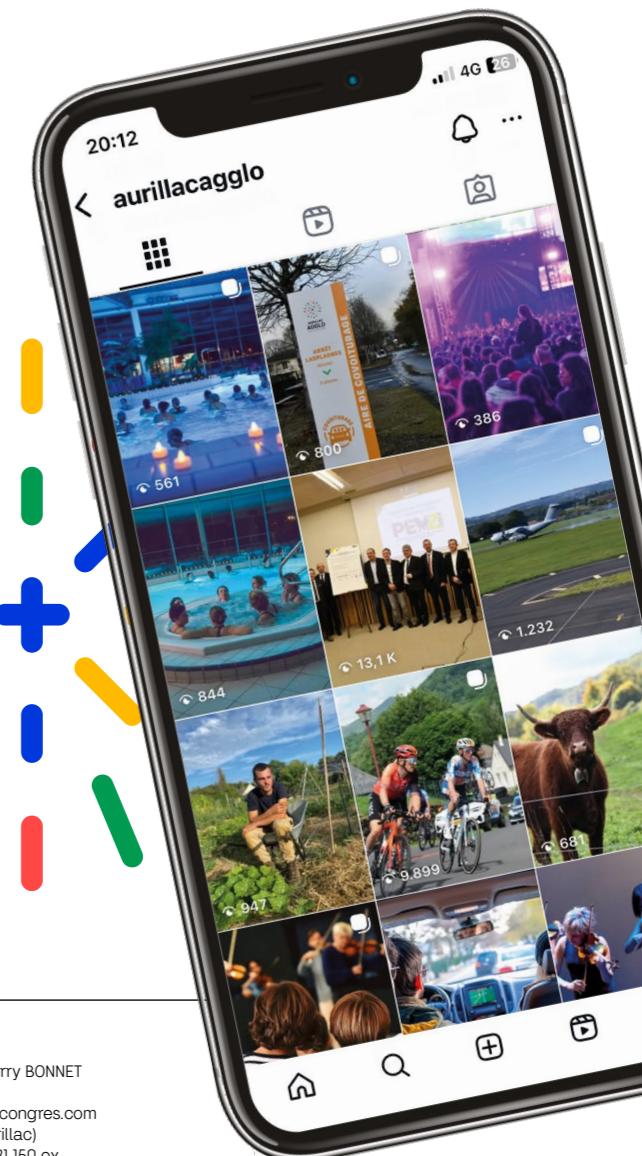
9, avenue Aristide Briand - 15000 Aurillac
04 71 48 88 06
cantal.auvergnerhonealpes.soliha.fr

AÉROPORT MARIE MARVINGT

Ligne aérienne et Tour de contrôle
04 71 64 50 00

SEBA 15

14, avenue du Garric - 15000 Aurillac
04 71 63 88 10
seba15.fr / seba15@seba15.fr



AURILLAC AGGLO

3, place des Carmes
CS 80501 – 15005 AURILLAC Cedex

Tél : 04 71 46 86 30
www.aurillacagglo.fr
contact@aurillacagglo.fr

Suivez Aurillac Agglo sur



AGGLO MAG
Directeur de la publication : Pierre MATHONIER
Vice-Présidente en charge de la Communication : Nathalie GARDÉS
Rédacteur en Chef : Laura PRADAL
Rédaction : Elsa BRUGÈRE, Hélène FRANÇOIS, Carole GIRE, Laura PRADAL
Conception : Service Communication
Illustrations et infographies : Lise Del Barco
Service Communication d'Aurillac Agglo - Tél : 04 71 46 86 30
Email : com@aurillacagglo.fr

Régie publicitaire :
Aurillac Développement - Thierry BONNET
Tél : 04 71 46 86 50
Email : thierry.bonnet@aurillaccongres.com
Imprimerie : CHAMPAGNAC (Aurillac)
N° ISSN : 1765-8993 - Tirage : 31 150 ex
Ce document est imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement, avec des encres végétales



MIKA
MATT POKORA
CLAUDIO CAPÉO
IMANY
LUIZA - EBONY

CENTRE DE CONGRÈS - 1BIS PLACE DES CARMES - 15000 AURILLAC
BILLETTERIE SUR WWW.AURILLACENSENE.COM

ÉVÈNEMENT
ORGANISÉ PAR :

AURILLAC
Développement
www.aurillaccongres.com

FESTIVAL
AURILLAC
en SCÈNE
LE PRISME